

Commentaires sur le projet de loi 69, *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques*

Présentés à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

GAZ NATUREL

75 %

de la demande canadienne

...

Notre réseau de 93 600 kilomètres relie les bassins de gaz naturel les plus concurrentiels et les moins coûteux aux marchés de grande valeur au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Au Canada, nous avons achevé la construction du gazoduc Coastal GasLink, qui constitue la première voie directe entre le Canada et les marchés mondiaux de GNL permettant de livrer au monde entier du gaz naturel produit de façon responsable.

ÉNERGIE ET SOLUTIONS ÉNERGÉTIQUES

30 +

années d'expérience

...

Nous possédons des installations ou des participations dans des installations pouvant générer une production énergétique d'environ 4 600 mégawatts, dont plus de 75 pour cent sont sans émissions. Dans le but de soutenir la croissance prévue de la production d'énergie renouvelable d'ici 2050, notre stratégie se concentre sur la production d'énergie nucléaire de classe mondiale et les possibilités de déploiement de centrales à réserve pompée, essentielles au maintien de la fiabilité du réseau.

LIQUIDES

20 %

des marchés desservis par
les exports canadiens

...

Nos 4 900 kilomètres d'oléoducs relient directement l'une des plus grandes réserves mondiales de pétrole, le Bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, aux plus grands marchés de raffinement du Mid-Ouest américain et de la côte du golfe du Mexique. En juin 2024, nos actionnaires ont approuvé la scission de nos activités liées aux oléoducs permettant la création de South Bow, une société indépendante cotée en bourse. La séparation est prévue cette année soit à la fin du troisième trimestre ou au cours du quatrième trimestre.

À propos de TC Énergie

Notre vision est d'être une entreprise d'infrastructures énergétiques de premier plan en Amérique du Nord. Nous sommes une équipe de 7 000 personnes qui trouvent des solutions aux défis énergétiques en déplaçant, en produisant et en stockant l'énergie dont les gens ont besoin tous les jours. Nous sommes des partenaires volontaires dans l'effort collectif pour faire progresser un système énergétique à faibles émissions abordable, fiable et sûr grâce à des solutions énergétiques comprenant le gaz naturel, l'énergie nucléaire, l'énergie renouvelable et l'hydroélectricité par pompage. Notre objectif est de développer, de construire et d'exploiter en toute sécurité un portefeuille d'infrastructures qui nous permettent de prospérer indépendamment du rythme et de l'orientation de la transition énergétique et à tous les stades du cycle économique.

Nous travaillons en étroite collaboration avec nos voisins, nos clients, les peuples autochtones et les gouvernements à travers le Canada, les États-Unis et le Mexique pour établir des relations, créer des opportunités mutuellement bénéfiques et construire les systèmes énergétiques de l'avenir. Au-delà de nos activités de base, nous investissons pour construire des communautés résilientes, soutenir des entreprises locales diversifiées, attirer et retenir des personnes talentueuses et créer de la valeur aux côtés des peuples et des groupes autochtones.

TC Énergie propose une série de solutions énergétiques pour faciliter la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Au Québec, le [réseau de gazoduc Trans-Québec & Maritimes \(TQM\)](#), une société détenue par TC Énergie et Énergir, a été le premier gazoduc de transport au Canada à injecter du gaz naturel renouvelable (GNR) directement dans son réseau en 2003, offrant ainsi à nos clients une source d'énergie renouvelable à plus faible teneur en carbone. Au cours des dernières années, nous avons poursuivi nos efforts et développons actuellement de nouvelles interconnexions de GNR afin d'accroître l'accès à cette ressource énergétique. Nous pensons également que la réalimentation de la [centrale de cogénération de Bécancour](#) à l'aide de GNR peut être utilisée à bon escient comme ressource de renforcement pour faciliter la transition énergétique du Québec, tout en fournissant un accès rapide et fiable à l'énergie pour tous les types de consommateurs.

En partenariat avec la nation Saugeen Ojibway, nous continuons à faire avancer le développement du projet [Ontario Pumped Storage \(OPS\)](#), situé près de Meaford, en Ontario, conçu pour fournir 1 000 MW de stockage d'énergie flexible et propre au réseau électrique de l'Ontario.

Ce ne sont là que quelques exemples de projets que nous entreprenons pour soutenir le développement de solutions énergétiques propres et qui démontrent l'engagement de TC Énergie à faire progresser l'énergie à plus faible teneur en carbone au Québec et au Canada.

Commentaires généraux au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

TC Énergie soumet ses remarques au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, qui consulte les parties concernées au sujet du projet de loi 69, *Loi assurant une gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*. Nous apprécions l'opportunité de commenter ce projet de loi, au moment où le ministère cherche à déterminer les meilleures options pour planifier l'avenir énergétique du Québec, assurer une meilleure gouvernance des ressources existantes et futures, et permettre au Québec d'atteindre ses cibles de réduction de gaz à effet de serre (GES) tout en assurant son développement économique.

Dans le contexte où le ministère cherche à identifier les meilleures options pour soutenir la transition énergétique du Québec, TC Énergie formule les recommandations suivantes :

- Intégrer toutes les sources d'énergie disponibles dans le Plan intégré des ressources énergétiques afin de tirer profit des avantages distincts de chacune d'elles et de leur permettre de se compléter efficacement.
- Reconnaître l'expertise de TC Énergie en matière de construction et de gestion d'infrastructures énergétiques et envisager des possibilités de collaboration dans le développement de nouvelles infrastructures énergétiques, comme le prévoit le Plan d'action 2035 (Hydro-Québec) et dans le cadre d'un futur Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques.
- Considérer la complémentarité du gaz naturel et du GNR au réseau électrique pour assurer la sécurité et l'indépendance énergétique du Québec en créant un système énergétique équilibré et résilient pour les entreprises et les consommateurs. Le gaz naturel peut contribuer à atténuer les pressions actuelles et futures sur le réseau électrique d'Hydro-Québec en complétant l'hydroélectricité et les autres modes de production d'électricité.
- En partenariat avec TC Énergie, utiliser la centrale de cogénération existante de Bécancour et l'interconnexion à son plein potentiel en entamant rapidement le processus de conversion de la centrale en une installation à cycle simple, idéalement alimentée par du GNR, qui peut fournir une réponse rapide à la demande d'électricité changeante dans la province de Québec.

Les commentaires ci-dessous fournissent des détails supplémentaires visant à optimiser l'approche du Québec en matière de transition énergétique et de planification des ressources énergétiques actuelles et futures. La contribution accrue de TC Énergie aux infrastructures énergétiques actuelles et futures pourrait permettre au Québec de maximiser les opportunités de décarbonisation ainsi que l'utilisation de l'énergie disponible de la province.

La situation énergétique du Québec et la nécessité de diversifier les sources d'énergie

Le gouvernement du Québec et Hydro-Québec ont exprimé une volonté claire de s'attaquer aux enjeux et aux défis du contexte énergétique actuel. Cette volonté est clairement exprimée dans le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, qui prévoit l'ajout de 10 000 mégawatts de capacité énergétique d'ici 2035, et par le présent projet de loi 69.

Malgré l'intention, il semble qu'il y ait encore une certaine incertitude quant à l'avenir de l'énergie dans la province, en particulier en ce qui concerne la fiabilité de l'accès à l'électricité, la planification et le montant des investissements qui seront nécessaires au cours des prochaines décennies pour atteindre l'objectif de 2035 et, plus largement, la neutralité en carbone d'ici 2050. Bien que le gouvernement du Québec et Hydro-Québec donnent la priorité au développement de l'hydroélectricité, de l'éolien et du solaire, nous pensons que l'avenir du Québec passe par une diversification des ressources énergétiques.

Nous savons qu'il faut répondre à la demande croissante d'énergie sans compromettre la fiabilité des systèmes énergétiques intrarégionaux. Nous croyons que la diversification des sources d'énergie est un élément clé pour assurer la sécurité et la fiabilité énergétiques. À l'heure où la capacité d'Hydro-Québec à produire de l'électricité semble atteindre ses limites, compte tenu des infrastructures actuellement disponibles, il est plus important que jamais de prendre en compte le coût, le déploiement et la disponibilité des futures sources d'énergie qui renforceront la confiance des consommateurs et les décisions d'investissement des entreprises. Ces sources d'énergie pourraient inclure toute combinaison de gaz naturel avec séquestration du carbone, des installations de biomasse, du GNR, de l'hydrogène, de l'énergie nucléaire, ainsi que des installations de stockage de l'énergie.

Considérer ces sources d'énergie complémentaires dans le cadre de la stratégie énergétique globale du Québec leverait le voile d'incertitude sur l'avenir énergétique de la province et fournirait un meilleur cadre de prévisibilité pour les entreprises souhaitant s'établir sur le sol québécois ou étendre leurs activités existantes. À notre avis, la poursuite du développement économique et de la prospérité de la province dépend de sa capacité à accéder à un approvisionnement énergétique fiable, résilient, bon marché et sûr, ce qui a toujours été l'un des avantages concurrentiels du Québec pour attirer des investissements majeurs.

La diversification offre une plus grande flexibilité. Elle permet non seulement d'augmenter le volume total de production d'énergie de la province dans un délai plus court, mais aussi de réduire la pression sur les infrastructures d'Hydro-Québec, telles que les lignes de transport à haute tension, les barrages et d'autres équipements, qui ne sont pas à l'abri de pannes ou d'autres événements imprévus susceptibles de compromettre la continuité de la production et de la distribution d'électricité.

À mesure que les sources d'énergie renouvelables intermittentes prennent une plus grande part dans le mix énergétique, l'électricité produite à partir de sources continues, flexibles et répartissables devient également de plus en plus précieuse. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de répondre à des charges croissantes et aux besoins constants en électricité de secteurs spécifiques (par exemple, l'industrie de la fabrication de batteries). L'énergie à la demande, y compris le gaz naturel et les options de stockage de l'énergie, restera essentielle pour soutenir l'infrastructure existante dans les périodes de pointe de la demande où la production globale d'électricité ne peut pas répondre à la demande accumulée.

Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques : l'expertise de TC Énergie au service du mix énergétique du Québec

TC Énergie salue l'intention du gouvernement de mettre en place un Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques, une recommandation que nous avons formulée lors des consultations sur l'encadrement et le développement des énergies renouvelables en août 2023. Nous sommes convaincus qu'un tel plan permettra au gouvernement du Québec de mieux anticiper les besoins énergétiques des prochaines décennies, d'établir ce qui sera nécessaire pour que le Québec atteigne ses objectifs environnementaux et de développement économique, et de permettre une meilleure planification des investissements pour les acteurs du secteur privé œuvrant dans le domaine de l'énergie, dont TC Énergie.

Nous sommes heureux de constater que l'article 14.3 du projet de loi stipule que le ministre a l'intention de consulter le public sur les objectifs de l'élaboration du plan. Nous suggérons que l'article 14.3 soit amendé pour inclure des consultations avec le public *ainsi qu'avec les parties prenantes*. **Il est important que les fournisseurs d'énergie, ainsi que les parties prenantes commerciales et industrielles soient impliqués, car leurs décisions d'exploitation et d'investissement peuvent dépendre de la disponibilité et des coûts futurs des différentes sources d'énergie.** Nous pensons également que le projet de loi gagnerait à inclure le même processus de consultation à l'article 14.5, qui définit les conditions dans lesquelles le plan peut être modifié, et que cela constituerait un pas dans la bonne direction pour assurer une plus grande transparence dans la planification.

Pour soutenir la croissance économique et les objectifs de réduction des émissions, le Québec doit accroître sa capacité énergétique globale tout en améliorant la résilience et la fiabilité du réseau, ainsi que la sécurité et l'indépendance énergétiques grâce à la diversification des sources d'énergie. En tant que chef de file canadien du secteur de l'énergie, TC Énergie possède une expertise qui pourrait être utile pour le gouvernement du Québec dans le développement de nouvelles infrastructures énergétiques. Nous pouvons mettre à profit notre expérience dans la gestion d'un portefeuille de ressources et d'infrastructures énergétiques pour appuyer le rôle du ministre de l'Énergie, qui est de stimuler et de promouvoir la production d'énergie, le développement de nouveaux systèmes énergétiques et d'assurer le maintien de l'approvisionnement en énergie, comme l'indique l'article 1 du projet de loi actuel.

Gaz naturel et gaz naturel renouvelable : essentiel pour la poursuite du développement économique

Le gaz naturel demeure essentiel pour soutenir la croissance et le développement économique, en particulier pour la viabilité de certaines activités économiques et de certains projets industriels clés, comme les industries québécoises de fabrication de batteries et d'extraction de minéraux critiques. L'accélération du développement des zones d'innovation associées à ces industries et leur viabilité à long terme dépendent de la fiabilité et de la sécurité d'approvisionnement. Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a déjà reconnu la nécessité d'utiliser le gaz naturel pour alimenter certaines grandes industries et le secteur du transport lourd. Certains processus industriels peuvent consommer de grandes quantités d'électricité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ce qui met à rude épreuve le réseau lorsqu'il fonctionne à pleine capacité. En outre, certains procédés industriels ne peuvent techniquement pas être électrifiés, ont besoin d'une vapeur de haute qualité qui est

produite plus efficacement par la cogénération au gaz naturel, ou peuvent avoir besoin de gaz naturel comme matière première (par exemple, la production d'acier, de pâtes et papiers).

En ce qui concerne le GNR, des actions rapides sont nécessaires pour augmenter la production, l'approvisionnement et l'utilisation du GNR au Québec. Il y a une compétition à l'échelle nord-américaine pour attirer les investissements dans le développement de la capacité de production de GNR et sécuriser de grands volumes aux meilleurs prix possibles. Il est nécessaire d'offrir aux entreprises une plus grande flexibilité pour conclure des ententes qui leur permettront d'obtenir les volumes dont elles ont besoin pour mener à bien leurs activités. Attendre trop longtemps avant de s'assurer un approvisionnement substantiel en GNR peut exposer la province à une éventuelle hausse des coûts énergétiques, au détriment des consommateurs, qui pourraient devoir payer plus cher pour la même énergie en raison de l'adoption tardive de la politique.

Ceci est particulièrement pertinent si l'on considère les marchés réglementaires et volontaires des émissions de GES à travers l'Amérique du Nord, y compris le lien entre le marché du carbone du Québec et la Californie. Les entreprises québécoises sont en concurrence avec celles de la Californie pour l'obtention de droits d'émission, de même que les entités non réglementées qui peuvent acheter des attributs environnementaux sur les marchés volontaires.

TC Énergie soutient les efforts de décarbonisation du Québec et demeure convaincue qu'une industrie gazière engagée dans la réduction de l'empreinte carbone de son approvisionnement en gaz naturel, de son transport et de ses opérations peut devenir un partenaire important dans l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la province. Notre expertise et notre savoir-faire dans les secteurs du gaz naturel et de l'électricité nous permettent de contribuer de façon tangible à la réduction des émissions de GES dans certains secteurs économiques.

Conversion de la centrale de cogénération de Bécancour

TC Énergie se réjouit que le gouvernement du Québec et Hydro-Québec envisagent un plan de conversion de la centrale de cogénération de Bécancour, et l'utilisation du GNR, pour produire l'électricité dont le Québec a grandement besoin. Nous pensons que c'est une bonne idée pour le gouvernement du Québec d'envisager d'exploiter le plein potentiel de cette centrale, qui a la capacité de produire 550 MW d'électricité et de fournir de l'énergie aux consommateurs des environs, en particulier les nombreuses industries liées aux batteries situées dans la région et qui ont des besoins énergétiques importants. La centrale peut également fournir de l'énergie pour aider à gérer la demande de pointe hivernale qui se produit chaque année, soulageant ainsi la pression sur le réseau électrique de la province.

Si Hydro-Québec décide d'aller de l'avant avec le projet de conversion, TC Énergie demande que le processus soit le plus transparent possible et qu'il soit réalisé en partenariat avec l'entreprise afin d'informer et de préparer adéquatement tous les intervenants. Nous demandons également au gouvernement de planifier soigneusement le calendrier de ce projet afin d'augmenter la prévisibilité des investissements à réaliser et d'obtenir une plus grande certitude quant au moment où l'énergie pourra être distribuée. La réalisation de ce projet de conversion prendra plusieurs années. Plus TC Énergie obtiendra rapidement l'approbation d'Hydro-Québec pour procéder à la conversion, plus tôt l'énergie sera disponible.

Énergie nucléaire

TC Énergie est encouragé par la volonté du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec de considérer l'énergie nucléaire et sa contribution potentielle au futur mix énergétique du Québec. Le Canada possède une industrie nucléaire de classe mondiale reconnue pour ses innovations et la sécurité de ses installations, et nous croyons que ses intervenants, dont TC Énergie, pourraient devenir des alliés importants si le gouvernement du Québec décidait, dans le cadre du Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques, d'envisager des infrastructures capables de produire de l'énergie à partir de combustible nucléaire.

TC Énergie détient une participation de 48,4 % dans le projet Bruce Power en Ontario, l'une des plus grandes centrales nucléaires au monde. Elle fournit 30 % de l'énergie de l'Ontario, dont le prix est également 30 % moins cher que le prix moyen de l'énergie résidentielle. Bruce Power permet de produire de l'électricité sans émissions de GES, en plus d'être une source d'énergie fiable qui alimente des millions de foyers et d'entreprises de l'Ontario. Le site emploie directement près de 4 000 travailleurs hautement qualifiés et génère des centaines d'emplois indirects dans toute la province. Nous sommes fiers que Bruce Power contribue positivement à aider le gouvernement de l'Ontario à atteindre ses objectifs de décarbonisation, y compris la neutralité carbone d'ici 2050, et nous croyons que le Québec peut également bénéficier de l'ajout de cette source d'énergie à son mix.

Centrale à réserve pompée

TC Énergie est heureux de constater que les centrales à réserve pompée font partie des types d'infrastructures énergétiques mentionnés dans le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec et qu'elles pourraient éventuellement être incluses dans le Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques du gouvernement du Québec. Ce type d'infrastructure peut apporter des améliorations significatives en termes de fiabilité du réseau, de coûts et de capacité à intégrer des niveaux plus élevés de production d'énergie renouvelable peu coûteuse. Cette technologie éprouvée, qui représente une capacité énergétique de 127 000 mégawatts dans le monde, est une voie prometteuse pour l'avenir de l'énergie au Canada. Compte tenu de la richesse de sa topographie et de ses ressources en eau, le Québec a une excellente occasion d'accroître son expertise et son leadership dans la construction, l'exploitation et la gestion de ce type d'infrastructure.

Notre projet *Ontario Pumped Storage*, près de Meaford, en Ontario, fournirait 1 000 MW d'énergie flexible et propre au système électrique de l'Ontario. En stockant l'excédent de production de base, le projet fournirait la capacité nécessaire, réduirait les coûts de l'électricité et les émissions de GES, fournirait de l'électricité sans émission au réseau en cas de besoin et stimulerait la croissance économique de la province.

TC Énergie serait heureux d'avoir l'occasion de collaborer avec Hydro-Québec et le gouvernement du Québec en partageant son expertise pertinente au fur et à mesure que progressent les discussions et la planification des futures centrales à réserve pompée qui seront construites au Québec au cours des prochaines années.

Transport et distribution

Compte tenu des liens entre l'intégration de toutes les sources d'énergie au mix énergétique de la province et la réduction des émissions de GES, nous aimerions souligner les possibilités supplémentaires d'encourager et d'inciter à l'utilisation du GNR. Le système actuel de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE)

stipule que lorsqu'un établissement situé au Québec remplace une partie ou la totalité de son approvisionnement en gaz naturel par du GNR distribué au Québec par un distributeur de gaz naturel et de GNR, ce dernier doit déclarer ses émissions en utilisant les facteurs d'émission du GNR. Le fait que seul un distributeur de gaz naturel et de GNR puisse bénéficier du facteur d'émission de GNR prévu par le règlement présente des contraintes pour les entreprises de transport de gaz naturel.

Notre réseau principal au Canada et Gazoduc TQM sont des émetteurs réglementés dans le cadre du SPEDE et des consommateurs de gaz naturel dans les stations de compression au Québec, mais ne sont pas des clients des réseaux de distribution locaux. Nos combustibles proviennent directement de notre réseau de gazoducs. Par conséquent, l'exclusion des sociétés de transport de gaz naturel des critères d'admissibilité nous empêcherait de réclamer des réductions d'émissions grâce au GNR, puisque les combustibles consommés à ces endroits proviennent de l'extérieur des réseaux de distribution de gaz naturel.

Nous recommandons donc au gouvernement d'élargir les critères d'éligibilité afin d'y inclure le GNR transporté par les sociétés de transport de gaz naturel, car nous considérons que l'intégration du GNR dans le réseau de transport de gaz naturel réduit les émissions pour les consommateurs de la province, tout en améliorant la sécurité et la diversification énergétique.

Changements sur le processus d'appel d'offres

TC Énergie appuie les changements prévus à l'article 45 du projet de loi 69 (disposition modifiant l'article 74.1 de la Loi sur la Régie de l'Énergie) concernant certains assouplissements au processus d'approvisionnement d'Hydro-Québec, permettant à la société d'État de ne plus procéder uniquement par appels d'offres pour certains contrats.

Nous pensons que ces changements pourraient s'avérer favorables à la mise en œuvre et à l'achèvement rapides de nouveaux projets d'infrastructures énergétiques, qu'il s'agisse de nouvelles installations ou de la modernisation d'infrastructures existantes.

Conclusion

Chez TC Énergie, nous reconnaissons l'importance de réduire les émissions et de lutter contre les changements climatiques au Québec, au Canada et dans le monde. Nous croyons que la diversification des sources d'énergie sera bénéfique pour le Québec. Tirer pleinement parti de l'infrastructure existante de TC Énergie dans la province représente non seulement une occasion pour le Québec d'assurer son avenir énergétique, mais aussi de devenir une puissance énergétique. À ce titre, nous apprécions l'occasion qui nous est donnée de faire part de nos commentaires au ministère dans le cadre de la consultation sur le projet de loi 69 et sur la gouvernance des ressources énergétiques en général. Nous sommes disposés à poursuivre notre engagement par l'intermédiaire du contact ci-dessous, le cas échéant.

Caroline Beaudry - Responsable des relations externes - Québec

Courriel: caroline_beaudry@tcenergy.com